



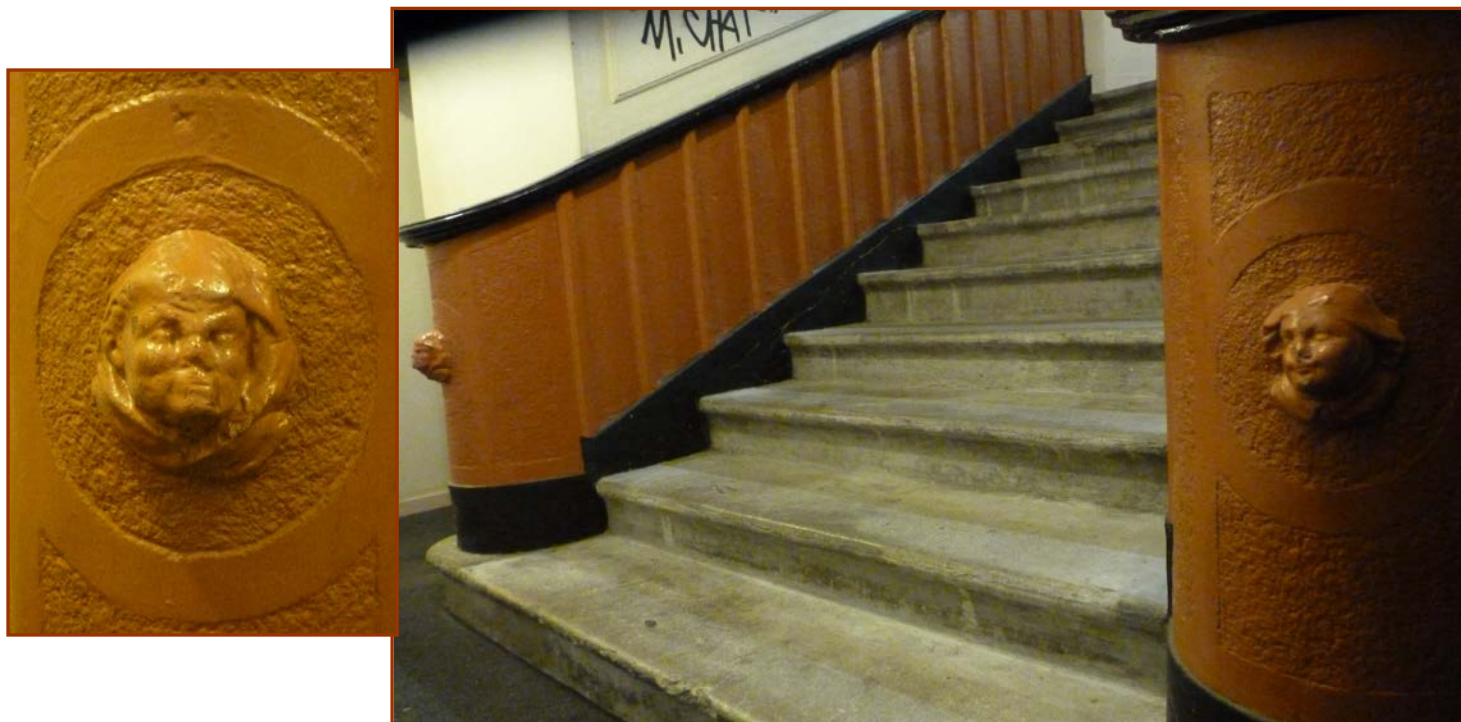
La salle des fêtes souffle ses 40 bougies !

Souvenez-vous...En 1921, M Pluviaux, propriétaire du cinéma l'Eden, sollicite auprès de la municipalité « l'autorisation d'ouvrir un bal public qui se tiendra le dimanche de chaque semaine et les jours fériés, de 15h à 18h et de 20h à 24h. » Une salle de bal est construite en contrebas du cinéma, côté ouest. Elle comprend alors une grande salle de 360 m², entourée de galeries au sol et à l'étage et surplombée d'un balcon à l'est, une estrade pour les musiciens au nord et une buvette au sud.

Plan du rez-de-chaussée
de la salle de bal de l'Eden,
1923



Plan de l'étage
de la salle de bal de
l'Eden,
1923



L'escalier qui menait de la salle de cinéma à la salle de bal, toujours visible aujourd'hui à l'Eden

En 1970, M et Mme Dubois, propriétaires de l'Eden, proposent à la Ville de Cosne de lui céder la salle de bal, (y compris les tables et les chaises, d'origine !), ainsi qu'un petit terrain à usage de dancing d'été, y attenant à l'ouest.

Consultée sur ce projet, la commission de sécurité incendie exige que la galerie soit fermée : « *les dangers présentés par les plafonds et les parois du 1^{er} étage (cartons bouillis, contre-plaqués...) ainsi que les défauts de l'installation électrique en condamnent radicalement l'utilisation* » et qu'un passage soit ouvert à l'ouest pour permettre l'écoulement du public.

Le 22 décembre 1971, le conseil municipal, désireux de doter la ville d'une salle des fêtes, se prononce pour l'acquisition du bâtiment, malgré la vétusté des lieux. Le maire « *estime que la salle pourrait encore être utilisée pendant deux ans dans son état actuel. Seules les issues de secours seraient réalisées immédiatement.* » Les grosses réparations seraient effectuées après ce délai : couverture, charpente, électricité, plomberie, chauffage, parquet et peintures.

L'acte d'acquisition est signé le 3 juillet 1972.

Régional de Cosne, 25 décembre 1971

**Fermeture prochaine
du Dancing de l'Eden**

Depuis plusieurs mois, nous connaissons l'intention de M. et Mme Dubois de céder leur dancing de l'Eden qui devient une charge de plus en plus lourde et incompatible avec une bonne gestion du cinéma. Mais cette fois, c'est décidé, tout en gardant le cinéma, ils ferment leur salle de bal à la fin de l'année, et le bal de Saint-Sylvestre de la Sabotée Sancerroise, sera leur dernière soirée dansante.

Il est encore prématuré de parler de l'éventuelle acquisition de cette salle par la Ville, mais disons que des pourparlers sont en cours dans ce sens (pourparlers qui avaient d'ailleurs débuté avec la précédente municipalité). La question est à l'étude.

Dans ce cas, il serait indispensable de faire une entrée par derrière, ce qui nécessiterait la construction d'une passerelle sur le petit bras de Nohain, pour déboucher sur la voie d'accès à la Câblerie, et par là même sur le parking de la place St-Agnan. Mais ne s'agit-il pas là de frais trop importants pour la commune, en l'absence de subvention ?

Avec l'aménagement possible d'une salle de spectacle dans les bâtiments de l'ancien Collège, nos édiles devront en tout cas trouver la solution la plus valable pour doter enfin Cosne d'une salle des fêtes qui corresponde à ses besoins, même à titre provisoire.

Il est décidé que la salle des fêtes sera réservée à des manifestations culturelles (conférences Connaissance du monde) et à des fêtes locales (Sainte Cécile, Sainte Barbe, Saint Eloi, Bal du livre...). En revanche, elle cessera d'être louée à des entrepreneurs de bals publics.

Le 26 juin 1973, le conseil municipal décide finalement de reconstruire entièrement le bâtiment, celui-ci ne répondant plus aux conditions de sécurité. Le projet est confié aux architectes de Goulet et Brunet. Le permis de construire est délivré le 12 mai 1975 et les travaux de démolition de la salle de bal débutent au début du mois de septembre.

PÊLE-MÊLE

— La Salle des Fêtes : c'est parti ! Entrepris la semaine dernière, avec l'aide d'une pelleteuse de 90 CV, les travaux de démolition de l'ancien dancing de l'Eden sont terminés ; ils étaient confiés à l'entreprise Filardo, de Fourchambault, qui est également chargée de l'exécution de la maçonnerie et du gros-œuvre. Au fur et à mesure de la démolition, les déblais (plus de 300 m³) étaient évacués route de Villechaud, près de l'entrepôt de la Maison Jolivet.

Régional de Cosne,
12 septembre 1975

La salle des fêtes ouvre ses portes le samedi 2 octobre 1976, pour une conférence de Connaissance du monde consacrée aux Indiens d'Amérique du Nord.

Le public venu nombreux peut apprécier les lieux : « *bonne acoustique, bonne visibilité, sièges confortables, climatisation agréable.* »

L'inauguration officielle a lieu le samedi 27 novembre. Le nouvel équipement ne fait toutefois pas l'unanimité, comme en témoignent les articles ci-dessous...

Régional de Cosne,
3 décembre 1976

Une brillante inauguration

L'« inauguration » de la nouvelle salle des fêtes municipale, toute symbolique, puisqu'elle a déjà accueilli différentes manifestations depuis plusieurs semaines, a été le prétexte à deux sympathiques séances artistiques réglées par M. Bardin, et réalisées avec les concours d'artistes et d'acteurs locaux.

Samedi soir, le spectacle fut donné en présence de MM. Le-roy, préfet ; Renault, sous-préfet ; Nabéris, maire, et de la plupart des personnalités cosnoises.

Ouvrant cette soirée officielle, M. le Maire, en quelques mots, évoqua l'ancienne salle de l'Eden qui laisse tant de souvenirs. Il rappela comment fut conçu et réalisé ce nouveau local dont la ville avait tant besoin, remerciant au passage les artisans et concepteurs du projet.

Les diverses parties du programme furent ensuite présentées par M. Serge Machizaud.

C'est M. Préau qui, dimanche après-midi, fut le présentateur du même spectacle, donné cette fois devant une salle comble, et qui obtint tout autant de succès que la veille.

Mme Jacqueline Mevel, au piano, et l'Harmonie de Cosne, dirigée par M. Jean Robert, exécutèrent une remarquable et difficile interprétation, qui atteste leur excellent niveau. Ensuite, ce fut pour les jeunes danseuses de Guy Tel et Evelyne Brochat, la première épreuve en public. Tant dans les danses classiques, que modernes, elles furent également bien applaudies.

Mais le clou de cette première partie fut, à notre avis, la chorale « Variation », fondée voici deux ans sous l'égide de M. Poitevin, Inspecteur d'Education. Dirigés avec maîtrise par Jean-Pierre Delmas et Marie-Noël Sadoulet, une vingtaine d'enseignants de la région interpréteront d'une façon impeccable des négro-spirituels, ainsi que plusieurs chansons anciennes et modernes (de France, Canada, Espagne).

Après l'entracte, le « Grenier

du Nohain », toujours en progrès, joua une pièce de Labiche, « Les deux timides », œuvrette d'une quarantaine de minutes qui demanda cependant beaucoup de préparation aux cinq interprètes : Helen Lièvre,, Dominique Grivon, Jacques Berthomeau, et Isabelle et Jany Pasquet. Mais le succès était là, qui récompensa les acteurs.

Quatre jeunes saxophonistes de l'Ecole de musique ne furent pas les moins applaudis : Jean-Claude Gravelet, Claude Barbier, Philippe Bracquart et Marc Morisson.

Pour terminer, Guy Tel et Evelyne Brochat évoluèrent avec grâce et beaucoup de métier sur un extrait de « Gisèle ».

Félicitons donc tous ceux qui ont contribué à la préparation et à la réussite de ce charmant spectacle qui augure bien de la future utilisation de notre salle des fêtes.

**

Coup d'œil sur la Salle des Fêtes

Quelques mots sur la salle de spectacle : d'une dimension de 20 m sur 15, elle offre 364 places assises ou bien 230 en cas d'utilisation pour des banquetts. Facilement transformable en dancing, elle peut alors accueillir environ 900 personnes.

Décor mural : moquette de différentes teintes et crépis blanc. Eclairage moderne indirect avec projecteurs encastrés. Le système de ventilation est incorporé dans le plafond. Deux sorties de secours donnent sur le bras gauche du Nohain.

La scène (9 m x 5), comprend un proscenium et une petite loge de chaque côté (loges pouvant servir de coulisses).

Le balcon offre 98 places assises, un fumoir et une autre sortie de secours donnant sur l'ancien collège.

Le hall d'entrée et la salle sont séparés par une cabine de projection.

LIBRES OPINIONS

Un faux pas !!

Depuis dimanche, la « grogne et la rogne » se sont installés à Cosne. Pour quel motif ?

La brillante inauguration (en 2 temps) de la salle des fêtes. (Disons de suite que les artistes qui se sont produits ne sont pas en cause).

Certes, la salle des fêtes est trop petite ! Mais, le fameux « Livre Blanc » ne nous apprend-il pas (page 58) qu'il ne faut pas installer dans le centre-ville des « équipements qui ne sont pas adaptés au tissu urbain existant, tel un hypermarché ou une grande salle de réunion, nécessitant de grandes capacités de parkings ». C'est pourquoi, cette salle ne peut recevoir, à l'occasion d'une manifestation quelconque, que un Cosnois sur trente.

Ce n'est donc pas une salle des fêtes communale, mais une salle de quartier.

Cependant, la grogne et la rogne viennent d'ailleurs :

D'abord, des nombreux « notables » qui, volontairement sans doute, ont été oubliés, alors que des dizaines de places sont restées vides. Et puis des « autres » qui jugent que cette forme de ségrégation (« on ne mélange pas les serviettes et les torchons »), est inadmissible.

Inadmissible également qu'aucun officiel, notable ou simple conseiller municipal ne se soit dérangé pour les accueillir et leur souhaiter la bienvenue, dans leur salle des fêtes.

Nous ne savons si le Bulletin Municipal (édition 1976) réussira, selon le vœu de M. le Maire, « à rapprocher les éléments de la grande famille cosnoise ». Mais nous savons qu'en ce qui concerne la salle des fêtes, c'est raté !

PARTI SOCIALISTE

Section de Cosne-sur-Loire.

LIBRES OPINIONS

Glissons, au pas...

Coucou, la revoilà, la petite S.C.L.P.S., atteinte d'une nouvelle crise de prurit électoral. C'est que les Municipales approchent.

Et, comme un événement local s'est produit, l'inauguration de la nouvelle salle des fêtes, la S.C.L.P.S. croit devoir y mettre son grain de sel. Et pourquoi pas après tout ?... Pourquoi s'en priverait-elle ?...

Chacun sait que si c'était la S.C.L.P.S. qui avait les leviers de commande, elle nous aurait fait quelque chose de grandiose, au moins aussi vaste que le défunt Vel' d'Hiv' ! Non pas pour y réunir ses militants, non ; la petite salle du petit café, très sympathique d'ailleurs, suffit.

Mais une grande salle, cela coûte aussi plus cher. Et il semble que ceux qui, justement, ont fait reconstruire cette salle ont eu le souci de rester dans les limites d'une dépense supportable pour les contribuables. Au reste, plusieurs conférences ont déjà eu lieu dans cette nouvelle salle : à chacune d'elles, la salle des fêtes municipales s'est révélée très suffisamment grande.

Pour ma part, j'y suis allé le dimanche après-midi. Les invités y étaient reçus par deux conseillers municipaux, dont le président de la Commission municipale des fêtes, ainsi que par le président du Comité des fêtes de Cosne. Je me suis senti très confortablement accueilli, moi ! Il est vrai que quelques chaises sont restées vides ; on m'a dit que c'étaient des gens qui avaient retenu leurs places — c'était gratuit — et qui n'étaient point venus. Comment éviter cela ? Chacun peut avoir un empêchement.

Quant au spectacle, je suis de l'avis de tous ceux qui l'ont vu. Il était fort bien constitué, et remarquablement interprété. A tel point, paraît-il, qu'on a demandé en Mairie d'organiser une troisième soirée. Quant à dire que ce fut une soirée « ratée », je pense, moi, que c'est la S.C.L.P.S. qui a « raté » une occasion de se taire.

L'Observateur du Carroy

Régional de Cosne, 3 et 10 décembre 1976

Sources Archives de Cosne :

- 4 M 29 - Entretien de l'Eden cinéma, 1914-1934
 - 1 W 2202 - Acquisition de la salle de bal de l'Eden, 1970-1975
 - 202 W 15 - Construction de la salle des fêtes, 1974
 - 202 W 138 - Construction de la salle des fêtes, 1972-1978
 - 202 W 153 - Aménagement de la salle de bal, 1971-1976
- Régional de Cosne, 1971, 1975 et 1976